

Conditions générales de prestation de services

Moreno Isacchi

Version 01

En vigueur dès le 02 mars 2026

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute prestation réalisée par Moreno Isacchi (ci-après « le Prestataire ») dans le domaine de la mise en page éditoriale, de la gravure musicale et de l'indexation, pour le compte de la personne physique ou morale ayant validé le devis (ci-après « le Client »).

1. Champ d'application

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales. Elles s'appliquent sauf accord écrit contraire.

2. Devis et validation

Les prestations font l'objet d'un devis précisant l'objet de la mission, l'étendue des prestations, le format des livrables, le calendrier indicatif, le tarif, les modalités de calcul et le montant estimé. La validation du devis par écrit (e-mail inclus) vaut acceptation contractuelle.

Toute modification substantielle du projet (volume, format, contenu, calendrier) peut entraîner une révision du devis. Le cas échéant, un nouveau devis sera soumis au Client pour validation avant la poursuite des travaux.

3. Matériaux fournis par le Client

Le Client s'engage à :

- fournir des fichiers exploitables dans un format convenu ;
- disposer des droits nécessaires sur les contenus transmis (textes, images, partitions, etc.) ;
- transmettre l'ensemble des éléments nécessaires dans les délais convenus.

En cas de fichiers inexploitables ou incomplets, le Prestataire en informe le Client dans les meilleurs délais. Le temps supplémentaire nécessaire à la mise en conformité des fichiers pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

4. Description des prestations

Les prestations comprennent uniquement les éléments explicitement mentionnés dans le devis. Elles peuvent inclure notamment :

- mise en page éditoriale (livres, articles, textes académiques) ;
- gestion de notes, bibliographies et index ;
- gravure musicale (partition et parties séparées) ;
- optimisation des espacements et de la hiérarchie typographique ou notationnelle ;
- préparation de fichiers PDF ou EPUB prêts pour impression ou diffusion numérique.

Pour les livrables numériques, le rendu des fichiers EPUB peut varier selon les appareils et logiciels de lecture. Une compatibilité strictement identique sur tous les supports ne peut être garantie.

Sauf mention contraire dans le devis, les fichiers sources modifiables (.indd, .dorico, .ly, .tex, etc.) ne sont pas transmis au Client.

Toute prestation non explicitement mentionnée dans le devis n'est pas incluse. Les demandes supplémentaires font l'objet d'une facturation complémentaire.

5. Révisions

Sauf indication contraire dans le devis, deux cycles de corrections mineures sont inclus.

Sont considérées comme corrections mineures :

- correction d'erreurs typographiques ;
- ajustements ponctuels de mise en page ;
- modifications légères de contenu déjà fourni.

Toute modification structurelle substantielle (ajout ou suppression importante de contenu, modification globale de structure, changement de format, nouvelle organisation complète) pourra faire l'objet d'un ajustement tarifaire communiqué au Client avant exécution.

6. Validation des livrables

À la livraison, le Client dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrables pour examiner les livrables et signaler d'éventuelles anomalies ou demander des corrections conformément à l'article 5.

Passé ce délai, les livrables sont réputés acceptés sans réserve.

7. Délais

Les délais indiqués dans le devis sont estimatifs et courrent à partir de la réception de l'ensemble des éléments nécessaires ainsi que de l'acompte éventuel. Tout retard lié à la transmission tardive ou incomplète des éléments par le Client suspend les délais de manière correspondante.

8. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'un manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 119 du Code des obligations suisse, notamment : catastrophe naturelle, pandémie, panne informatique majeure, interruption prolongée des services de télécommunication ou d'électricité.

La partie affectée en informera l'autre dans les meilleurs délais. Si l'empêchement se prolonge au-delà de trente (30) jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité, sous réserve du paiement des prestations déjà réalisées.

9. Conditions de paiement

Sauf mention contraire :

- les tarifs sont exprimés en CHF. La TVA n'est pas applicable ;
- un acompte de 30 à 50 % peut être demandé à la validation du devis ;
- le solde est payable à la livraison ;
- le délai de paiement est de trente (30) jours.

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires de 5 % l'an pourront être appliqués conformément à l'article 104 du Code des obligations suisse. Le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre toute prestation en cours jusqu'au règlement intégral des montants dus.

10. Résiliation

10.1 Résiliation par le Client

En cas d'annulation par le Client après le début des travaux :

- les heures effectuées sont dues ;
- les prestations réalisées sont facturables au prorata ;
- l'acompte versé reste acquis au Prestataire.

10.2 Résiliation par le Prestataire

Le Prestataire peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations (non-paiement, défaut de collaboration, comportement portant atteinte à la relation professionnelle), après mise en demeure écrite restée sans effet pendant quinze (15) jours. Les prestations réalisées restent dues.

11. Responsabilité

Le Prestataire s'engage à fournir un travail conforme aux standards professionnels en vigueur dans son domaine d'activité.

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs et ne saurait, en tout état de cause, excéder le montant total de la prestation facturée.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée pour :

- erreurs présentes dans les matériaux fournis par le Client ;
- problèmes juridiques liés au contenu fourni ;
- incohérences éditoriales non signalées ;
- modifications apportées par des tiers après livraison ;
- erreurs résultant d'une mauvaise utilisation des fichiers ;
- pertes indirectes, manque à gagner ou préjudices commerciaux.

Le Client demeure seul responsable du contenu qu'il fournit (textes, partitions, droits d'auteur, autorisations).

12. Propriété intellectuelle

Sauf accord écrit contraire, les fichiers sources et les méthodes de travail restent la propriété intellectuelle du Prestataire.

Le Client acquiert un droit d'utilisation non exclusif des fichiers livrables pour les finalités prévues au devis. Ce droit est transféré au Client après paiement intégral de la prestation.

Toute réutilisation des livrables à des fins non prévues au devis nécessite l'accord préalable écrit du Prestataire.

13. Droit de portfolio

Sauf opposition écrite contraire du Client, le Prestataire se réserve le droit de mentionner le projet dans son portfolio professionnel (site internet, présentations). La publication d'extraits visuels (pages, captures, fragments de partition) est soumise à l'accord préalable du Client, sauf lorsque les contenus sont issus du domaine public.

En l'absence d'autorisation, seule une mention descriptive du projet (titre, type de prestation, année) pourra être utilisée.

14. Confidentialité

Chaque partie s'engage à traiter comme confidentielles toutes les informations reçues de l'autre partie dans le cadre de la mission et qui ne sont pas publiquement accessibles. Cette obligation couvre notamment les contenus éditoriaux, les données commerciales et les conditions financières de la collaboration. L'obligation de confidentialité subsiste pendant toute la durée de la mission et durant deux (2) ans après son terme.

15. Archivage des fichiers

Le Prestataire conserve une copie de travail des fichiers du projet pendant une durée de six (6) mois après la livraison finale. Passé ce délai, les fichiers pourront être supprimés sans préavis.

Il appartient au Client de conserver les fichiers livrés. Toute demande de récupération de fichiers après le délai d'archivage ne pourra être garantie et pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

16. Droit applicable et for juridique

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le for juridique est celui du domicile du Prestataire, sauf disposition légale impérative contraire.

Moreno Isacchi

Mise en page éditoriale · Gravure musicale · Indexation

moreno.isacchi@gmail.com · morenoisacchi.ch